

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture



Organisation
mondiale de la Santé

F

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Courrier électronique: codex@fao.org - www.codexalimentarius.org

Point 5.1 de l'ordre du jour

CX/EXEC 17/73/5 Rev.1

Mai 2017

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES COMITÉ EXÉCUTIF DE LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS

Soixante-treizième session

Siège de l'OMS, Genève (Suisse)

10-13 juillet 2017

PLAN STRATÉGIQUE 2014-2019: ÉTAT D'AVANCEMENT DE LA MISE EN OEUVRE (Document établi par le Secrétariat du Codex, en collaboration avec la FAO et l'OMS)

Ce document présente:

*L'état d'avancement de la mise en œuvre du plan stratégique 2014-2019 du Codex
(Section 2 et Annexe I);*

L'état d'avancement de la stratégie de communication du Codex 2015-2017 (Annexe II);

Le projet de plan de la stratégie de communication du Codex 2017-2019 (Annexe III).

1. INFORMATIONS GÉNÉRALES

1.1 Plan stratégique du Codex 2014-2019

1. À sa trente-sixième session (2013), la Commission du Codex Alimentarius a adopté son Plan stratégique pour 2014-2019 (le Plan stratégique)¹. Il incombe au Comité exécutif de suivre la mise en œuvre du Plan stratégique chaque année.

2. Le présent rapport rend compte de la troisième année civile (2016) de mise en œuvre à partir des sources d'information suivantes:

- Données existantes des outils de suivi (par ex. rapports, documents de travail);
- Réponses apportées par les organes subsidiaires du Codex à un questionnaire normalisé²;
- Informations fournies par la FAO et l'OMS;
- Informations fournies par les comités de coordination FAO/OMS;

3. Quatre activités (1.1.2, 2.2.3, 3.1.4 et 4.1.2) ne font plus l'objet d'un suivi étant donné qu'à sa soixante et onzième session, le Comité exécutif a considéré, d'un commun accord, qu'elles étaient finalisées³. Peu ou pas d'informations ont été recueillies pour neuf indicateurs que les rapports présentés précédemment au Comité exécutif (au titre des activités 2.1.2, 2.3.1, 2.3.4, 3.1.1, 3.1.2 et 3.2.1) ont indiqués comme étant non mesurables ou vagues.

4. Actuellement, il n'existe pas d'outil permettant de collecter des informations directement auprès des membres, d'où la difficulté de suivre certaines activités telles que l'établissement de réseaux et la participation des membres à ces réseaux (2.3.4), le recours aux initiatives de partenariat (3.1.2) ou la détermination des comités et des groupes de travail du Codex et l'établissement de l'ordre de priorité par les pays en voie de développement (3.2.2). Les informations provenant de la plateforme en ligne intégrée dans le site web du Codex Alimentarius pourront constituer une source fiable à l'avenir. Mais pour l'instant, cette plateforme n'est pas conçue pour recueillir un éventail aussi large d'informations.

5. Depuis septembre 2016, dans le cadre du processus de revitalisation, le point «Suivi de la mise en œuvre du Plan stratégique du Codex» a été ajouté à l'ordre du jour de tous les comités régionaux de coordination. Ce point a été ajouté pour assister le Comité exécutif dans le suivi de la mise en œuvre du Plan stratégique et pourrait également aider le Secrétariat du Codex à recueillir les informations manquantes telles

¹ www.codexalimentarius.org/procedures-strategies/strategic-planning/fr/

² Réponses envoyées par tous les organes subsidiaires du Codex, à l'exception du Comité de coordination du Codex pour l'Afrique (CCAFRICA), du Comité de coordination du Codex pour l'Amérique du Nord et le Pacifique Sud-Ouest (CNASWP), du Comité de coordination du Codex pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CCLAC), du Comité FAO/OMS de coordination pour le Proche-Orient (CCNEA) et du Comité de coordination du Codex pour l'Europe (CCEURO)

³ REP16/EXEC paragraphe 83.

que celles mentionnées au paragraphe 4.

6. La Commission du Codex Alimentarius ayant demandé, à sa trente-neuvième session, que les pratiques de gestion des travaux soient examinées régulièrement dans le cadre du suivi du Plan stratégique, un examen des groupes de travail électroniques mené sous la direction du Secrétariat a eu lieu entre septembre 2016 et février 2017. Les constatations et les recommandations de cet examen sont présentées dans le document CX/EXEC 17/73/3.

7. Les détails de l'état d'avancement du Plan stratégique pour l'année civile 2016 sont présentés à l'Annexe I.

1.2 Stratégie de communication du Codex

8. À sa soixante et onzième session, le Comité exécutif a recommandé que le Secrétariat élabore un rapport sur le résultat de la Stratégie de communication du Codex 2015-2017 et présente un nouveau projet de stratégie de communication pour la période 2017-2019. Les deux documents figurent respectivement dans les annexes II et III.

2. RÉCAPITULATIF DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN STRATÉGIQUE 2014-2019 DU CODEX

2.1 Mise en œuvre des objectifs pour 2016

Objectif 1: Établir des normes internationales régissant les aliments qui traitent des enjeux actuels et émergents relatifs aux aliments.

9. La Commission du Codex Alimentarius, à sa trente-neuvième session, tenue en 2016, a adopté trois nouvelles normes et textes apparentés (les normes) ainsi que 28 modifications⁴ des normes actuelles. Certains comités continuent d'utiliser leur propre système pour débattre des enjeux naissants en plus des *Critères relatifs à l'établissement des priorités de travail* du Manuel de procédure.

10. Les enjeux naissants ou persistants en matière de sécurité sanitaire et de qualité des aliments ont été déterminés de façon proactive grâce à une enquête menée dans les six régions du Codex et présentés lors des sessions des différents comités régionaux en 2016 et début 2017.

Objectif 2: Veiller à l'application des principes de l'analyse des risques dans l'élaboration des normes du Codex

11. L'analyse des risques dans l'élaboration des normes du Codex continue de s'appuyer sur les *Principes de travail pour l'analyse des risques* énoncés dans le Manuel de procédure. Trois comités appliquent des critères spécifiques supplémentaires. Bien que certains comités demandent ou utilisent régulièrement des avis scientifiques de la FAO et de l'OMS, d'autres ne le font qu'au cas par cas.

12. La FAO a élaboré une proposition de projet-cadre destinée à rechercher des ressources extrabudgétaires pour pérenniser le programme mixte FAO/OMS des avis scientifiques en matière de sécurité sanitaire des aliments. En outre, le comité de l'agriculture de la FAO a créé un groupe de travail informel à composition non limitée sur le financement durable du programme qui discutera des options de financement pendant toute l'année 2017. Les fonds alloués par l'OMS aux avis scientifiques en matière de sécurité sanitaire des aliments restent insuffisants.

13. Dans une optique d'accroissement de l'apport scientifique des pays en développement, la FAO et l'OMS ont soutenu 10 activités, notamment des formations et des projets visant à renforcer les capacités de ces pays. Actuellement, il n'existe aucun indicateur adéquat pour mesurer l'apport des données scientifiques des pays en développement, mais la quantité et la qualité des données qu'ils fournissent sont estimées insuffisantes.

Objectif 3: Faciliter la participation effective de tous les membres du Codex

14. En 2016, le Fonds fiduciaire 2, successeur du Fonds fiduciaire pour le Codex, a été lancé et de nombreuses manifestations ont été organisées pour promouvoir la participation à ce fonds et son financement qui, jusqu'à présent, n'a été assuré que par sept pays donateurs. À la différence du premier Fonds fiduciaire du Codex, dont l'objectif principal était de soutenir la participation physique aux réunions du Codex, le Fonds fiduciaire 2 s'efforcera d'aider les pays à mettre en place des moyens solides, fiables et durables de participation au Codex.

15. Même si le pourcentage de groupes de travail électroniques dirigés conjointement a continué d'augmenter en 2016, le pourcentage de groupes de travail physiques dirigés conjointement a légèrement diminué et aucune session du Comité du Codex n'a été présidée conjointement en 2016.

⁴ Le terme «modifications» s'applique à la fois aux révisions et aux changements apportés aux normes du Codex existantes et aux textes apparentés.

16. Le nombre de manifestations organisées en marge des sessions du Comité du Codex a augmenté en 2016. Elles ont permis d'aborder un certain nombre de thèmes, tels que le Fonds fiduciaire 2, la charge mondiale des maladies d'origine alimentaire et les approches de formulation des avis scientifiques en matière de nutrition.

Objectif 4: Mettre en œuvre des systèmes et des pratiques de gestion des tâches efficaces et efficaces

17. L'amélioration et l'utilisation des changements technologiques mis en place en 2014 (système d'inscription en ligne, site web du Codex amélioré, forum de discussion en ligne pour les groupes de travail électroniques) se sont poursuivies tout au long de l'année 2016. En outre, le nouveau système de mise en ligne des observations a été lancé en juillet 2016 et mis en service au deuxième semestre de l'année. Les innovations et les améliorations apportées visaient à renforcer l'efficacité et la transparence des travaux du Codex.

18. Le Secrétariat a poursuivi ses activités en vue d'harmoniser les approches et de renforcer les capacités des présidents des comités afin de faciliter l'obtention d'un consensus, en organisant plus particulièrement un atelier de deux jours. De plus, cinq comités ont organisé des séminaires destinés aux délégués qui vont participer pour la première fois à leurs sessions.

19. La distribution en temps utile des documents continue d'être problématique étant donné que seulement 28 pour cent des documents ont été diffusés au moins deux mois avant la session de chaque comité (soit 2 pour cent de moins qu'en 2015)

20. En tout, l'élaboration et la révision des normes du Codex ne dépassent pas le délai de cinq ans défini par le Manuel de procédure (96 pour cent des nouveaux travaux ont été finalisés en moins de cinq ans entre 2009 et 2016).

2.2 Conclusions

21. La mise en œuvre du Plan stratégique a progressé de manière satisfaisante en 2016. Par rapport à l'année précédente, les performances à l'égard des résultantes visées par les objectifs se sont maintenues, avec quelques exceptions indiquées ci-après.

22. La situation s'est améliorée pour:

- Les activités liées à la gestion des travaux de chaque comité (à savoir 1.1.1, 1.2.1, 1.2.2): la plupart des comités ont eu la possibilité d'examiner l'amélioration de leurs pratiques de gestion des travaux en réponse à la demande formulée par le Comité exécutif à sa soixante-dixième session. Par conséquent, cinq comités ont pris des mesures à cet égard. En outre, les comités régionaux de coordination ont ajouté horizontalement à l'ordre du jour de nouveaux points intitulés «Situation de la sécurité sanitaire et de la qualité des aliments dans les pays de la région» et «Établissement des priorités relatives aux besoins de la région et approches possibles pour les aborder» afin que les enjeux émergents et les besoins des Membres puissent être recensés de manière plus proactive;
- Les activités relatives aux outils de communication (à savoir 4.1.8): depuis 2014, le Secrétariat du Codex continue de mettre en place des systèmes tels que le Système d'inscription en ligne, le Système de mise en ligne des observations et le nouveau site web du Codex pour faciliter la communication entre les parties prenantes;
- L'organisation conjointe des groupes de travail électroniques (3.1.2), les manifestations parallèles (3.2.3), les sessions de groupes de travail physique qui ont eu lieu en marge des sessions plénières (4.1.5).

23. Le niveau de participation des pays en développement aux activités (2.3.3) et la distribution en temps voulu des documents de travail (4.1.4) se sont légèrement détériorés comparés avec ceux de l'année précédente.

24. Conformément au calendrier du Plan stratégique, trois activités (1.2.1, 4.2.1, 4.2.2) sont arrivées à leur terme en 2016. Au total, huit activités, correspondant à 25 pour cent de toutes les activités, sont arrivées à leur terme à la fin de 2016.

25. Certaines des informations collectées en 2016 ont renseigné le suivi des activités dont certains indicateurs n'étaient pas clairs ou mesurables (par ex. 2.1.2, 3.1.1 et 4.1.1)⁵.

26. En ce qui concerne la présentation des données scientifiques par les pays en développement (activité 2.3.1), un indicateur de progrès plus adéquat doit encore être élaboré. Par ailleurs, il n'est pas possible actuellement de mesurer la mise en place de dispositions institutionnelles à long terme par les pays en développement (activité 3.1.1). Cependant, le Secrétariat a commencé à collecter des informations sur les dispositions institutionnelles sur la plateforme des Membres⁶ figurant sur le site web du Codex.

⁵ CX/CAC 15/38/12

⁶ <http://www.codexalimentarius.org/members-observers/members/fr>

3. RECOMMANDATIONS

27. Les recommandations adressées au Comité exécutif sont les suivantes:

Plan stratégique 2014-2019

- 1) Examiner si les activités vont dans le bon sens et, si elles sont mal exécutées, de suggérer les mesures permettant d'améliorer la résultante;
- 2) Recenser les activités qui ne sont plus pertinentes et celles sur lesquelles il n'est peut-être pas utile de recueillir des données et des informations;
- 3) Prendre note des difficultés persistantes concernant le suivi des activités dont certains indicateurs ne sont pas clairs ou mesurables et de veiller attentivement à la mesurabilité des indicateurs quand le Plan stratégique pour 2020-2025 sera élaboré;
- 4) Demander au Secrétariat du Codex, en collaboration avec la FAO et l'OMS, de présenter un rapport de situation de la mise en œuvre du Plan stratégique à la quarante et unième session de la Commission et à la soixante-quinzième session du Comité exécutif;

Stratégie de communication 2015-2017

- 5) Prendre note du rapport sur la stratégie de communication 2015-2017;

Projet de stratégie de communication 2017-2019

- 6) Examiner et confirmer la mission et les objectifs de la Stratégie de communication 2017-2019;
- 7) Demander au Secrétariat de recenser des activités spécifiques pour chaque objectif;
- 8) Demander au Secrétariat de présenter la stratégie complète (Rome, septembre 2017) à la soixante-quatorzième session du Comité exécutif pour examen et approbation;
- 9) Demander que le Comité exécutif désigne un ou plusieurs de ses membres lors de sa soixante-quatorzième session pour qu'ils donnent leur avis sur la stratégie 2017-2019.

RÉCAPITULATIF DES ÉTATS D'AVANCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE

Objectif stratégique 1: ÉTABLIR DES NORMES INTERNATIONALES RÉGISSANT LES ALIMENTS QUI TRAITENT DES ENJEUX ACTUELS ET ÉMERGENTS RELATIFS AUX ALIMENTS

Objectif 1,1: Établir de nouvelles normes du Codex et actualiser les normes existantes en fonction des priorités de la Commission du Codex Alimentarius

L'objectif a été atteint étant donné qu'à sa trente-neuvième session tenue en 2016, la Commission du Codex Alimentarius a adopté trois nouvelles normes et 28 modifications des normes actuelles.

Les comités ont déclaré appliquer les *Critères relatifs à l'établissement des priorités de travail* formulés dans le Manuel de procédure, certains d'entre eux continuant d'utiliser des critères supplémentaires à cet effet. Les enjeux naissants ou persistants en matière de sécurité sanitaire et de qualité des aliments ont été déterminés dans les six régions du Codex et présentés lors des sessions des différents comités régionaux.

Activité 1.1.1

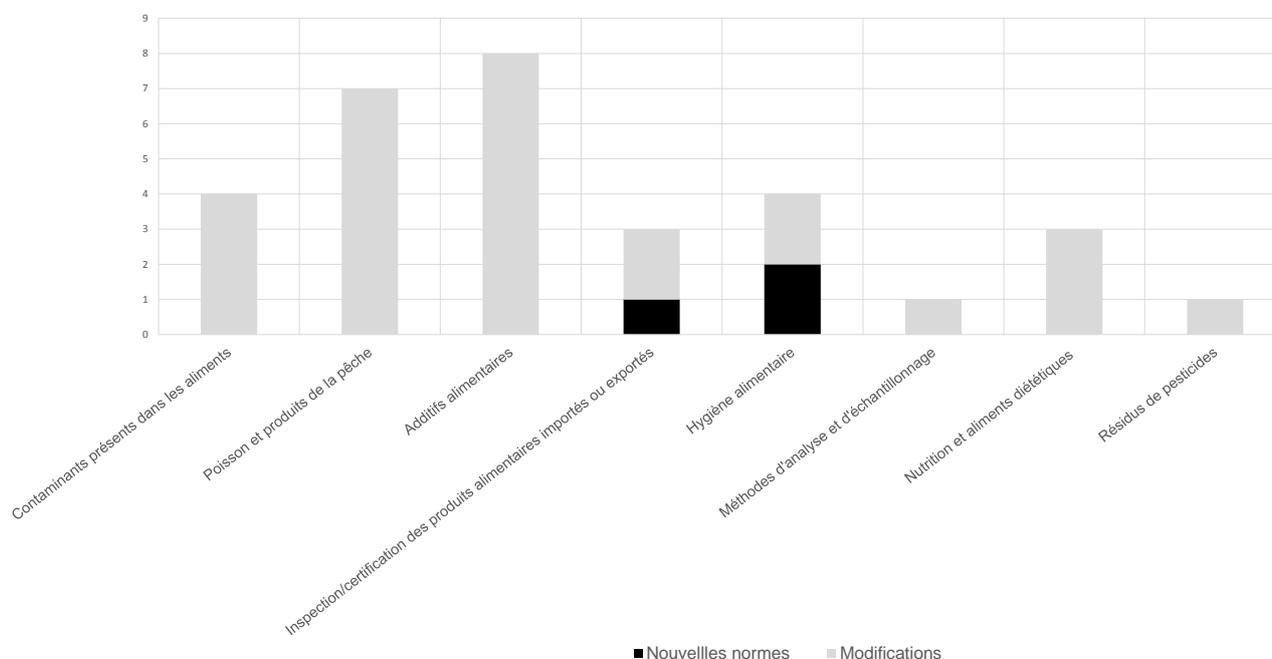
Tous les organes subsidiaires appliquent les critères régissant l'établissement des priorités de travail définis dans le Manuel de procédure.

Les comités CCCF, CCFH, CCPR, CCRVDF et CCFICS continuent d'utiliser des critères supplémentaires pour établir leurs priorités de travail. Aucun comité n'a fait part de projets imminents d'examen ou de révision des critères en vigueur.

À sa soixante-dixième session, le Comité exécutif a recommandé à tous les comités d'élaborer une méthode de gestion de leurs travaux analogue à celle qui est utilisée par le CCFH (tout en tenant compte des différences entre les sujets, les procédures de travail, etc. des différents comités). Au moins cinq comités ont décidé de prendre des mesures en réponse à la recommandation d'améliorer la gestion de leurs travaux, tandis que d'autres ont répondu que le cadre en vigueur était suffisant.

Étant donné que toutes les nouvelles propositions ont été évaluées au moyen des critères indiqués dans le Manuel de procédure, le nombre de normes élaborées et révisées en fonction des critères d'établissement des priorités est égal au nombre total des normes nouvelles et des modifications des normes actuelles adoptées aux étapes 8 ou 5/8 lors de la trente-neuvième session de la Commission du Codex, soit 31.

Figure 1: Nouvelles normes et modifications des normes actuelles adoptées en 2016 par le Comité



Objectif 1.2: Déterminer de façon proactive les enjeux émergents⁷ et les besoins des Membres et, lorsqu'il y a lieu, élaborer les normes alimentaires requises

Les organes subsidiaires n'ont pas adopté une approche systémique commune pour recenser les enjeux émergents. Certains comités, comme le Comité sur l'hygiène alimentaire et le Comité sur les systèmes d'inspection et de certification des importations et des exportations alimentaires, ont appliqué leur propre système pour débattre des enjeux émergents pertinents au regard de leur mandat respectif. Les Membres, d'autres comités ou les organisations mères concernés repèrent et signalent les enjeux émergents avant ou pendant les sessions des comités pour faire en sorte que les normes nouvelles ou révisées répondent aux besoins des utilisateurs.

La totalité des six comités régionaux de coordination ont inscrit le point «Situation de la sécurité sanitaire et de la qualité des aliments dans les pays de la région» à leur ordre du jour provisoire. Ce point visait à recenser les besoins des régions et à les classer par priorité, en particulier à l'égard des enjeux émergents ou persistants en matière de sécurité sanitaire et de qualité des aliments.

Activités 1.2.1 et 1.2.2

En mars 2016, le Secrétariat du Codex, la FAO et l'OMS ont entamé une enquête auprès des Membres en vue d'établir les enjeux naissants et cruciaux en matière de sécurité sanitaire et de qualité des aliments. Les renseignements collectés ont alimenté les documents d'information destinés aux comités régionaux de coordination. En fonction de la qualité des données, des discussions organisées dans chaque région et des conclusions auxquelles elles ont abouti, le Secrétariat décidera ou non d'intégrer les informations tirées de l'enquête à la plateforme des membres du Codex afin d'aider ces derniers à recenser et à suivre les enjeux émergents.

Objectif 1.3: Améliorer la coordination et renforcer la collaboration avec d'autres organismes internationaux d'établissement des normes en s'efforçant d'éviter la duplication des tâches et d'optimiser les possibilités

L'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) et la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV), organisations sœurs du Codex, assistent régulièrement aux sessions de la Commission du Codex Alimentarius et de certains organes subsidiaires. Les informations sur les activités récentes fournies par l'OIE constituent un point permanent de l'ordre du jour de la Commission et des comités concernés (à savoir CCFH, CCFICS, and CCRVDF). La coordination avec la CIPV a continué d'être renforcée sur le plan administratif, les deux organisations mettant en œuvre de manière conjointe et élaborant en continu, avec l'aide d'un fonctionnaire mutualisé, un système permettant de communiquer des observations en ligne. Le Codex coopère avec la CIPV et l'OIE pour ce qui touche leurs intérêts communs au sein de l'OMC et du Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce.

D'autres organisations d'établissement de normes ont participé aux comités qui les intéressaient et leur ont apporté des informations précieuses. La stratégie de communication du Codex cible également les observateurs du Codex et prévoit des activités visant à accroître leur implication dans l'élaboration des normes du Codex d'ici 2017.

Des représentants du Codex ont participé à plusieurs manifestations organisées par des organisations internationales telles que l'ISO, l'OCDE, la CEE-ONU et l'OMC en 2016.

Activité 1.3.1

Les documents suivants décrivent plus précisément la coopération entre les comités du Codex et l'OIE: FICS/22 INF/2, CX/RVDF 16/23/4, CX/FH 16/48/4.

Activité 1.3.2

Le Secrétariat du Codex participe régulièrement à des manifestations organisées par des organisations internationales (par l'ISO, l'OCDE, la CEE-ONU et l'OMC). Cependant, il n'existe pas de plan d'action relatif à la coordination et à la coopération avec d'autres organisations internationales. Cette question est traitée plus en détail dans le document CX/CAC 17/40/19 (Relations entre la Commission du Codex Alimentarius et d'autres organisations internationales).

⁷ Les enjeux émergents en matière de sécurité sanitaire des aliments et de nutrition englobent les innovations scientifiques et technologiques et les dangers émergents, en relation avec des investigations en cours ou des événements connexes extraordinaires (par exemple, les catastrophes naturelles, les menaces externes, etc.).

Objectif stratégique 2: VEILLER À L'APPLICATION DES PRINCIPES DE L'ANALYSE DES RISQUES DANS L'ÉLABORATION DES NORMES DU CODE**Objectif 2.1: Veiller à l'application systématique des principes de l'analyse des risques et des avis scientifiques**

Le CCCF, le CCFA, le CCFH, le CCPR et le CCRVDF ont demandé régulièrement des avis scientifiques aux organes d'experts mixtes FAO/OMS et se sont appuyés sur ces avis. Ces comités suivent les Principes de travail dans l'analyse des risques définis dans le Manuel de procédure qui leur permettent de tenir compte de tous les facteurs pertinents dans l'examen des options de gestion des risques. D'autres comités, notamment le CCNFSDU, le CCFFP, le CCFO et le CCNASWP, ont également requis les avis scientifiques de la FAO et de l'OMS, selon leurs besoins.

Outre les avis des organes d'experts de la FAO et de l'OMS, de manière générale, les Membres demandent les avis des experts scientifiques et techniques nationaux, appartenant ou non à l'administration publique, et en tiennent compte avant d'élaborer et de présenter la position du pays.

Les recommandations en matière de gestion des risques sont diffusées dans les normes publiées ou les textes apparentés eux-mêmes. Par ailleurs, des articles publiés dans la rubrique «Dernières nouvelles» du site web du Codex et des tweets ont souligné les questions spécifiques d'évaluation des risques liées aux textes adoptés.

Activité 2.1.3

Les comités mentionnés ci-après ont continué d'appliquer des critères particuliers en complément des Principes de travail pour l'analyse des risques:

- Comité sur les contaminants dans les aliments – critères spécifiques pour fixer des limites maximales de contaminants dans la Norme générale pour les contaminants et les toxines présents dans les produits de consommation humaine et animale;
- Comité sur les résidus de pesticides – Principes d'analyse des risques appliqués par le Comité du Codex sur les résidus de pesticides;
- Comité sur les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments – Principes d'analyse des risques appliqués par le comité du codex sur les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments.

Activité 2.1.4

En 2016, la Commission a adopté trois nouvelles normes et 28 modifications des normes actuelles. Les informations relatives aux textes adoptés ont été publiées sur le site web du Codex un mois après la réunion. En outre, des articles publiés sur le site web du Codex mettent régulièrement en évidence le contenu de normes spécifiques et des informations sur la gestion des risques (par ex. conférence sur la sécurité sanitaire et la communication sur les risques organisée en novembre 2016 en Chine). Le Codex a également utilisé Twitter pour relier les dernières actualités sur le commerce des denrées alimentaires et la sécurité des produits alimentaires aux normes du Codex. Environ 5 500 tweets ont été publiés en 2016 et le nombre d'abonnés est passé de 1 200 à 3 200.

Objectif 2.2: Assurer un accès durable aux avis scientifiques.

En 2016, lors de sa trente-neuvième session, la Commission du Codex «a appelé les Membres à fournir des ressources supplémentaires, afin d'accroître le financement du programme de fourniture d'avis scientifiques d'une manière qui soit prévisible, jusqu'à ce qu'une solution à long terme soit trouvée et les a encouragés à améliorer la communication dans leurs pays respectifs entre les secteurs de la santé et de l'agriculture, afin de sensibiliser davantage les organes directeurs de la FAO et de l'OMS à la nécessité de fournir de toute urgence un financement de base indispensable»⁸.

À sa quarantième session, le Comité de l'agriculture de la FAO a créé un groupe de travail informel à composition non limitée sur le financement durable pour le programme FAO/OMS de fourniture d'avis scientifiques en matière de sécurité sanitaire des aliments chargé d'étudier les possibilités de financement adéquat et durable en s'appuyant sur les recommandations précédentes de la Commission. En parallèle, la FAO a élaboré une proposition de projet-cadre afin de permettre aux membres du Codex et de la FAO de soutenir au moyen de fonds extrabudgétaires, de la manière la plus rationnelle possible, le programme de

⁸ REP16/CAC para 221

fourniture d'avis scientifiques.

Activité 2.2.1

La FAO reste déterminée à protéger le financement actuel de son programme de fourniture d'avis scientifiques en sanctuarisant le budget alloué au personnel et aux activités. Le Comité de l'agriculture de la FAO a créé un groupe de travail informel à composition non limitée sur le financement durable pour le programme FAO/OMS de fourniture d'avis scientifiques en matière de sécurité sanitaire des aliments. La première réunion de ce groupe de travail est prévue pour le 28 février 2017.

Les ressources affectées par l'OMS aux avis scientifiques en matière de sécurité sanitaire des aliments sont restées insuffisantes en 2016, car elles proviennent uniquement de financements extrabudgétaires. D'autre part, cela fait longtemps que la sécurité des produits alimentaires ne figure plus à l'ordre du jour des réunions des organes directeurs de l'OMS, et aucun Membre n'est intervenu sur le sujet.

Activité 2.2.2

La FAO a élaboré une proposition de projet-cadre afin de permettre aux membres du Codex et de la FAO de soutenir au moyen de fonds extrabudgétaires, de la manière la plus rationnelle possible, le programme de fourniture d'avis scientifiques. Cependant, la prévisibilité continue de poser des problèmes. La FAO remercie sincèrement le Canada qui, en plus de ses contributions extrabudgétaires, a détaché un expert en évaluation des risques auprès du programme de fourniture d'avis scientifiques sur l'évaluation des risques microbiologiques, et ce pour une période de deux ans.

Objectif 2.3: Augmenter la contribution scientifique des pays en développement

En 2016, la trente-neuvième session de la Commission du Codex et les sessions des 11 organes subsidiaires⁹ se sont tenues. Au total, 705 délégations et 2.073 délégués y ont participé, notamment des experts techniques et scientifiques des différents pays. Sur les 705 délégations, 205 venaient de pays en développement¹⁰, soit 29 pour cent du nombre total de délégations. Sur les 2 073 délégués, 581 venaient de pays en développement, soit 28 pour cent du nombre total de délégués. Ces deux pourcentages représentent une diminution de deux pour cent par rapport à 2015.

Sur les 188 membres du Codex, 80 étaient des pays en développement en 2016, soit 42 pour cent du total. Pour les sessions tenues en 2016, 21 à 37 pour cent des délégations présentes venaient de pays en développement.

La FAO et l'OMS ont soutenu 10 activités, notamment des formations, des manifestations et des projets visant à renforcer les capacités de ces pays, dans le but également d'augmenter leurs contributions scientifiques.

La FAO et l'OMS ont continué de recevoir trop peu de données scientifiques des pays en développement et aucun indicateur adéquat permettant de mesurer les progrès accomplis dans ce domaine n'a été élaboré. Toutefois, le JEFCA s'est engagé dans un processus nouveau d'évaluation des composés en s'efforçant de collecter des données plus complètes, y compris en provenance des pays en développement.

Activité 2.3.1

Afin de résoudre le problème de l'insuffisance des données d'évaluation des résidus de médicaments vétérinaires qui, dans certains domaines, sont essentielles, mais ne bénéficient pas du soutien d'un fabricant parrain, le JEFCA a lancé un nouveau processus d'évaluation des composés en réponse à la demande de plusieurs membres du Codex. Ce processus s'efforcera de collecter, grâce à une étude approfondie et critique de la documentation, combinée avec l'examen des autres ensembles de données fournis par les membres du Codex, suffisamment de données pour recommander des limites maximales de résidus dans les aliments. Bien qu'il soit encore trop tôt pour évaluer la réussite de cette approche, cette activité est la seule qui cherche à résoudre le problème d'insuffisance des données auquel sont confrontés les membres du Codex issus des pays en développement.

⁹ Les sessions du Comité exécutif et des comités régionaux de coordination n'en font pas partie car elles font l'objet d'une participation restreinte.

¹⁰ Pays en développement: pays à faible revenu et pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure selon la classification de la Banque mondiale à chaque exercice (<http://data.worldbank.org/about/country-and-lending-groups>)

Activité 2.3.2

Un appui a été fourni dans le cadre de diverses modalités de renforcement des capacités, à savoir:

- Un appui technique au projet visant la production de données sur les pesticides en Afrique (STDF/PG/359) au profit du renforcement des capacités régionales pour satisfaire les exigences en matière de pesticides pour les exportations, sur la base des normes internationales (limites maximales de résidus établies par le Codex) – Bénin, Cameroun, Ghana, Kenya, Mali, Ouganda, Sénégal, Tanzanie, Zambie (prolongé jusqu'en 2017);
- La réalisation d'une étude régionale de l'alimentation totale au Nigéria, au Mali, au Cameroun et au Bénin - la FAO et l'OMS ont géré ce projet financé par le FANDC (en cours);
- Le projet GCP/BGD/047/NET qui a consisté à mener une série d'enquêtes pour recueillir des données sur les principaux dangers des sept produits de base les plus consommés au Bangladesh en 2016;
- Les projets GCP/BGD/047/NET et GCP/BGD/054/USA ont soutenu une évaluation des dangers menée en 2016 par le ministère des services de l'élevage au Bangladesh sur toute la chaîne de valeur avicole depuis la ferme jusqu'aux détaillants;
- Fin du projet TCP/MLI/3502: série de sept cours et activités de mentorat à distance destinés à renforcer les capacités du Mali à recenser les problèmes de sécurité sanitaire, à collecter et à analyser des données pour alimenter les processus d'analyse des risques;
- Fin du projet TCP/GUA/3501 MAGA Appui à l'élaboration d'un profil du risque et/ou de l'évaluation du risque afin de déterminer les effets nocifs pour la santé humaine dus à la consommation de maïs (Guatemala);
- La FAO a achevé son appui à la mise en œuvre d'un programme de gestion des risques microbiologiques et chimiques au Ghana en organisant une série d'ateliers et d'activités de soutien à grande distance des participants. Ce programme était consacré au renforcement de l'interface réglementaire avec deux chaînes de valeur: manioc et poisson fumé. Les participants venaient du Ghana, de la Sierra Leone, du Nigeria, du Liberia et de la Gambie.
- La base de données des contaminants alimentaires GEMS/Aliments- une plateforme web permettant à différents pays et institutions de communiquer des données sur les contaminants alimentaires. Un outil d'apprentissage à distance qui a été élaboré pour faciliter l'utilisation du système GEMS/Aliments par les États membres.
- La FAO, en partenariat avec l'OMS et d'autres partenaires internationaux, élabore un outil pilote de données sur la consommation alimentaire individuelle mondiale (FAO/WHO GIFT). Cet outil s'appuiera sur les besoins de diverses parties prenantes travaillant dans le domaine de la nutrition et de la sécurité des produits alimentaires aux niveaux national, régional et mondial. L'outil pilote FAO/WHO GIFT a été publié sur le site web de la FAO (<http://www.fao.org/gift/>).
- L'appui technique fourni par la FAO et l'OMS pour l'harmonisation des données sur la consommation alimentaire dans les pays de l'ASEAN et la mise en œuvre d'une enquête de consommation alimentaire en République démocratique populaire lao.

Activité 2.3.3

Figure 2. Nombre de délégations 2008-2016

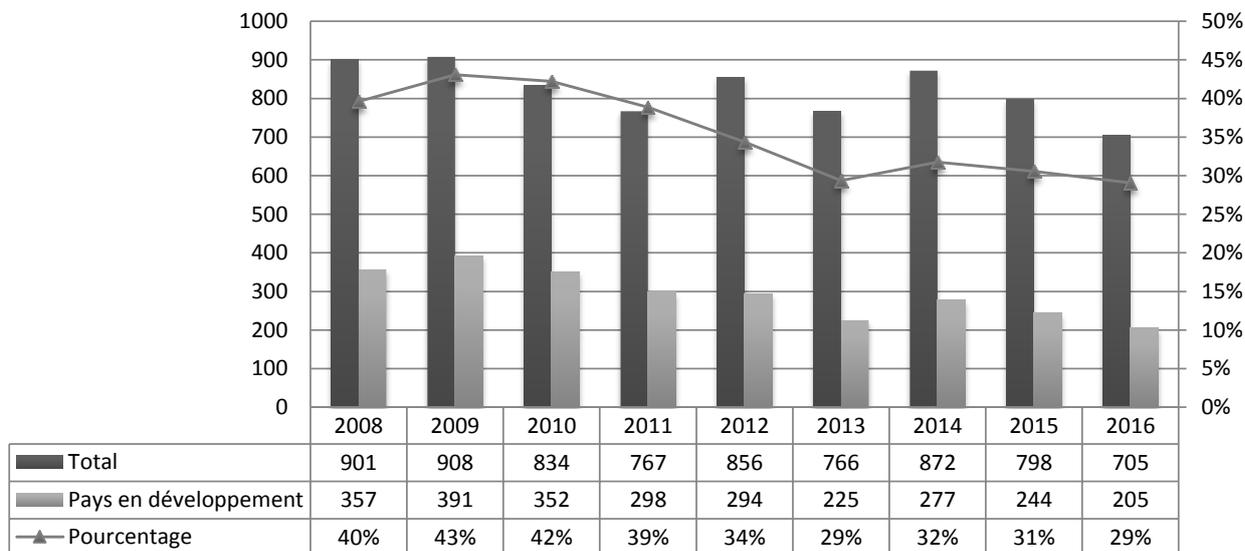


Figure 3: Nombre de délégués 2008-2016

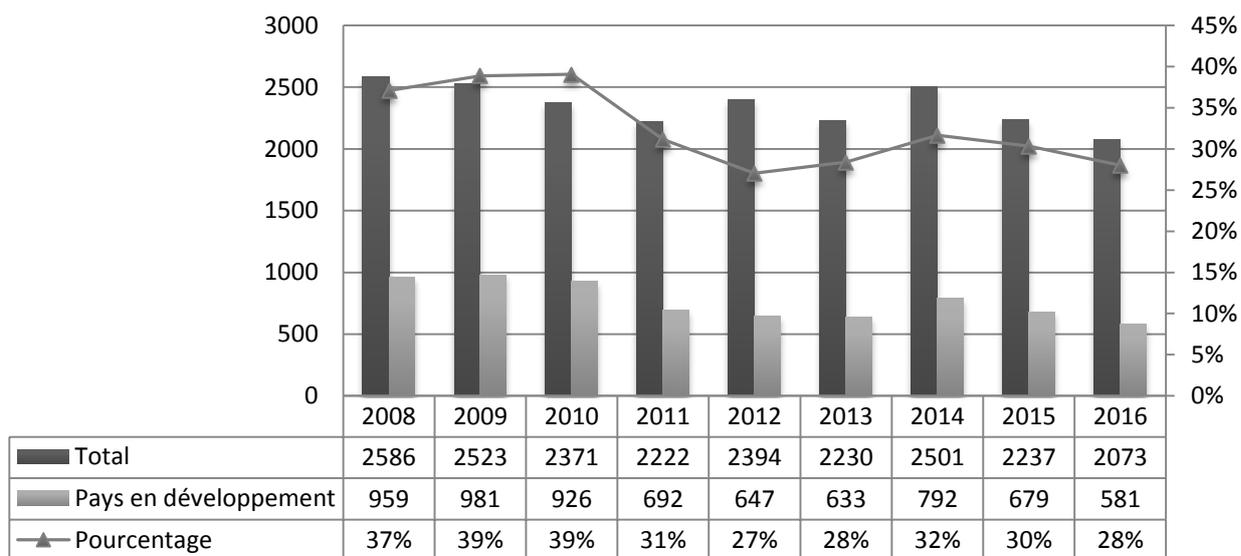


Figure 4: Nombre de délégations en 2016

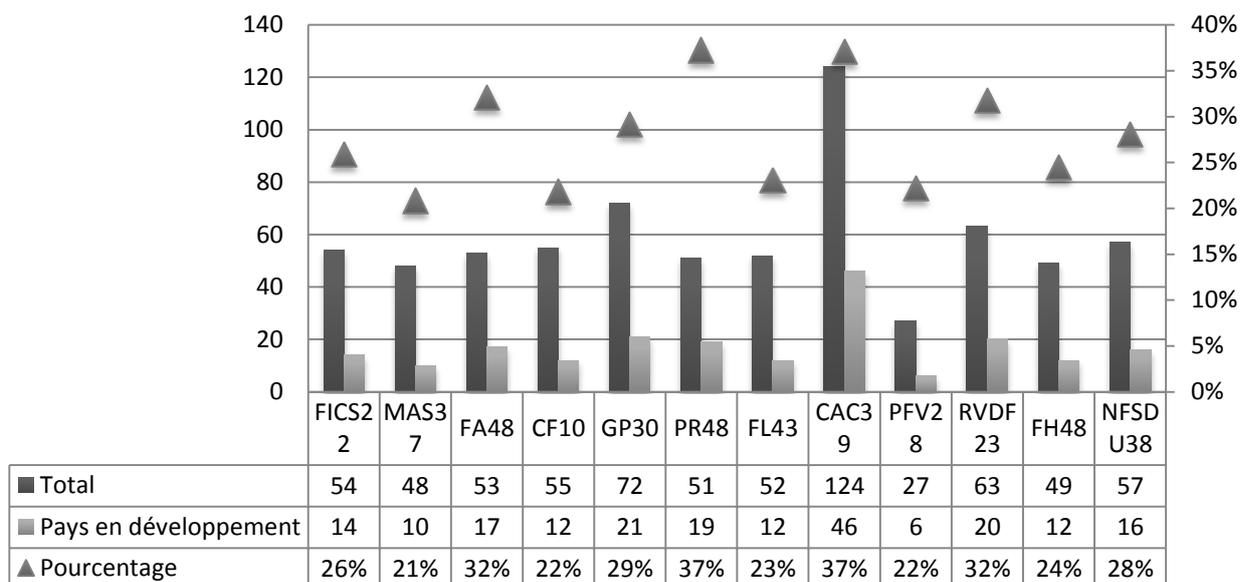
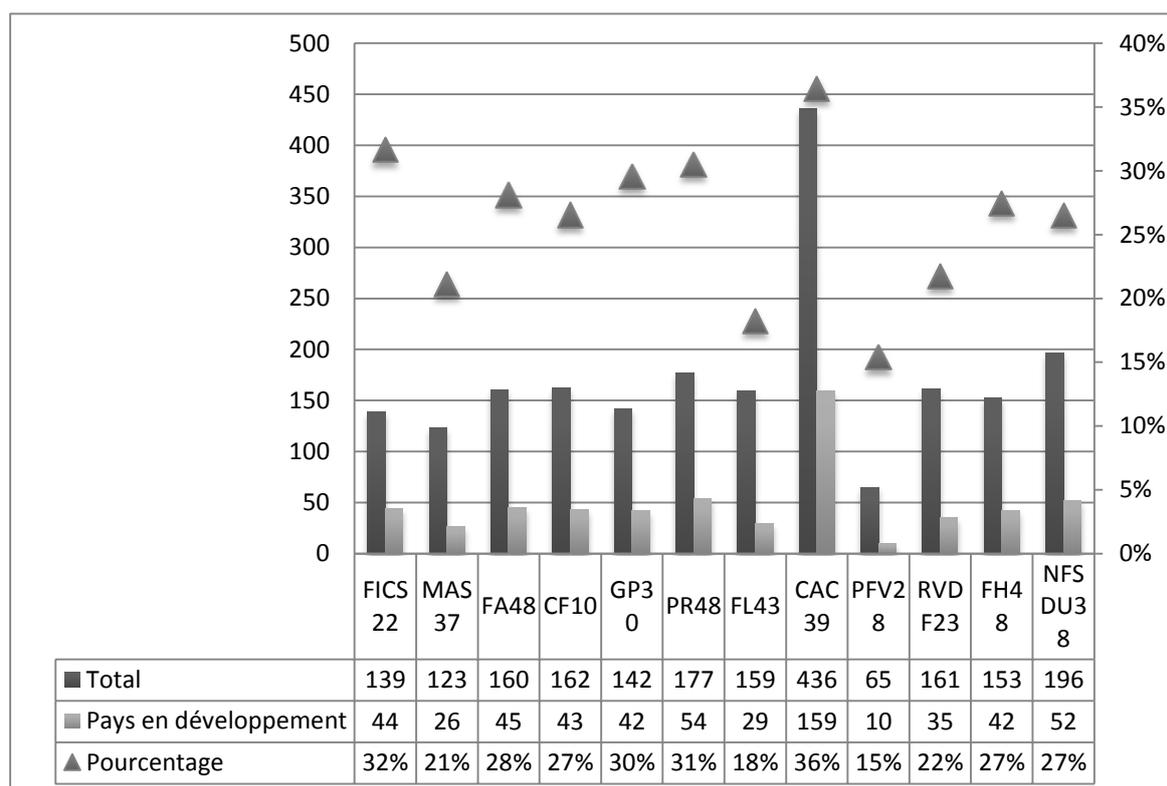


Figure 5: Nombre de délégations en 2016



Objectif stratégique n° 3 FACILITER LA PARTICIPATION EFFECTIVE DE TOUS LES MEMBRES DU CODEX

Objectif 3.1: Accroître la participation effective des pays en développement aux travaux du Codex

L'initiative qui fait suite au Fonds fiduciaire pour le Codex (Fonds fiduciaire 2) a été lancée début 2016. En 2016, le montant total des contributions des sept donateurs a atteint 962 118 USD. Dans le cadre du Fonds fiduciaire 2, un outil de diagnostic FAO/OMS a été créé afin d'aider les pays à faire le point (par autoévaluation) régulièrement sur leur programme national du Codex et à déterminer ce qui fonctionne bien ainsi que les

domaines à améliorer. Tout pays souhaitant participer au Fonds fiduciaire 2 est tenu d'utiliser cet instrument, mais celui-ci peut également être utile à l'autoévaluation du programme national du Codex de chaque État.

En 2016, les organes subsidiaires ont tenu 15 sessions dont aucune n'a été organisée conjointement. Pour ce qui est des 37 groupes de travail électroniques créés en 2016, 26 d'entre eux ont bénéficié d'un accueil conjoint, soit 70 pour cent. En ce qui concerne les huit groupes de travail physique de 2016, trois ont été accueillis conjointement, soit 38 pour cent. S'il n'est pas possible de dégager une tendance nette quant au pourcentage de sessions de comités ou de groupes de travail physiques organisées conjointement, ce pourcentage est en hausse continue depuis 2010 s'agissant des groupes de travail électroniques.

En ce qui concerne les documents de travail et l'interprétation, les six langues officielles (anglais, arabe, chinois, espagnol, français et russe) ont été utilisées lors de la trente-neuvième session de la Commission du Codex, toutes les langues officielles, sauf le russe, ont été utilisées lors de la soixante-et-onzième session du Comité exécutif, et l'anglais, l'arabe, l'espagnol et le français ont été utilisés à la soixante-douzième session du Comité exécutif. Tous les comités s'occupant de questions générales et tous les comités de produits ont employé l'anglais, le français et l'espagnol comme langues de travail. Les comités régionaux de coordination ont fait appel aux langues officielles des Nations Unies suivantes: quatorzième session du CCNASWP (anglais uniquement), vingtième session du CCASIA (anglais et chinois), trentième session du CCEURO (anglais, français, espagnol, russe), vingtième session du CCLAC (anglais et espagnol).

En ce qui concerne les groupes de travail électroniques créés en 2016, l'anglais a été utilisé dans toutes les réunions et l'espagnol dans 16 pour cent des cas, ce qui représente une augmentation de 2 pour cent par rapport à l'année précédente.

Activité 3.1.2

Figure 6: Nombre d'organes subsidiaires accueillis conjointement

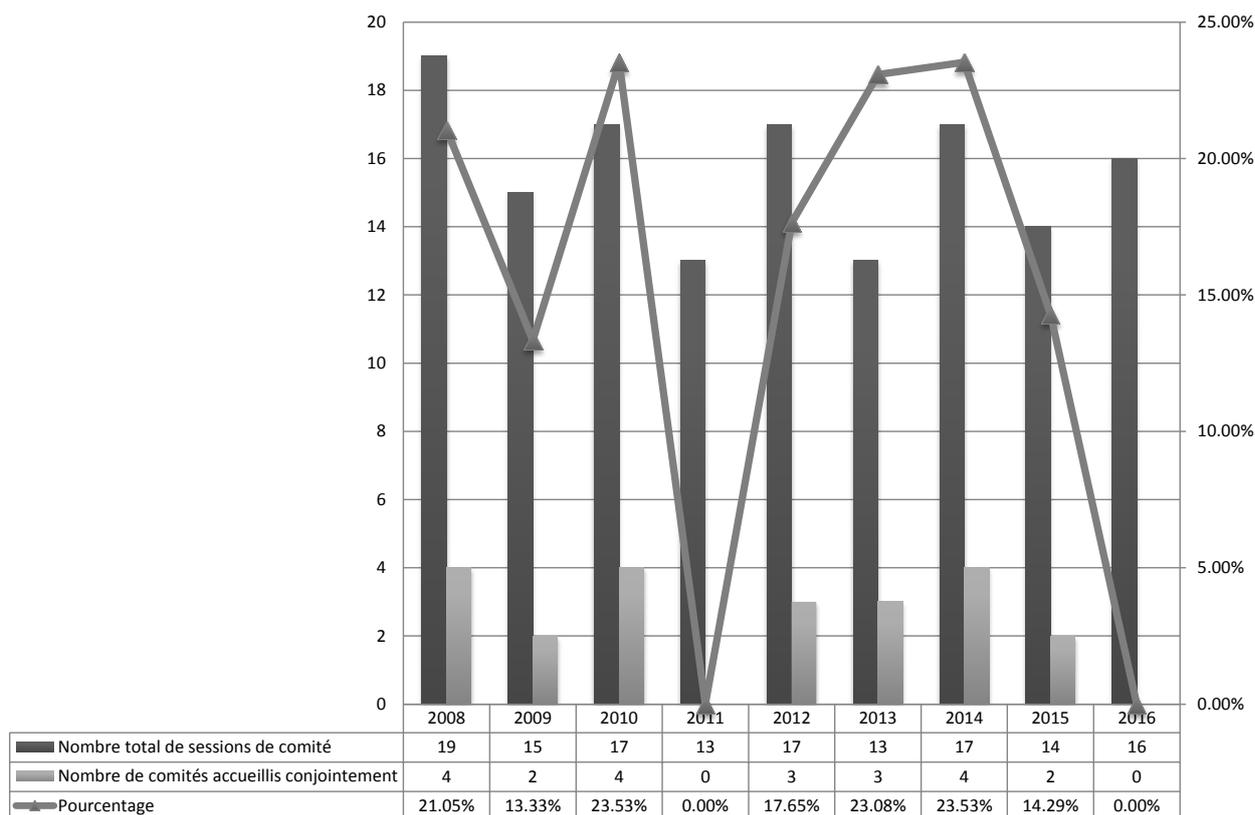


Figure 7: Nombre de groupes de travail électroniques accueillis conjointement

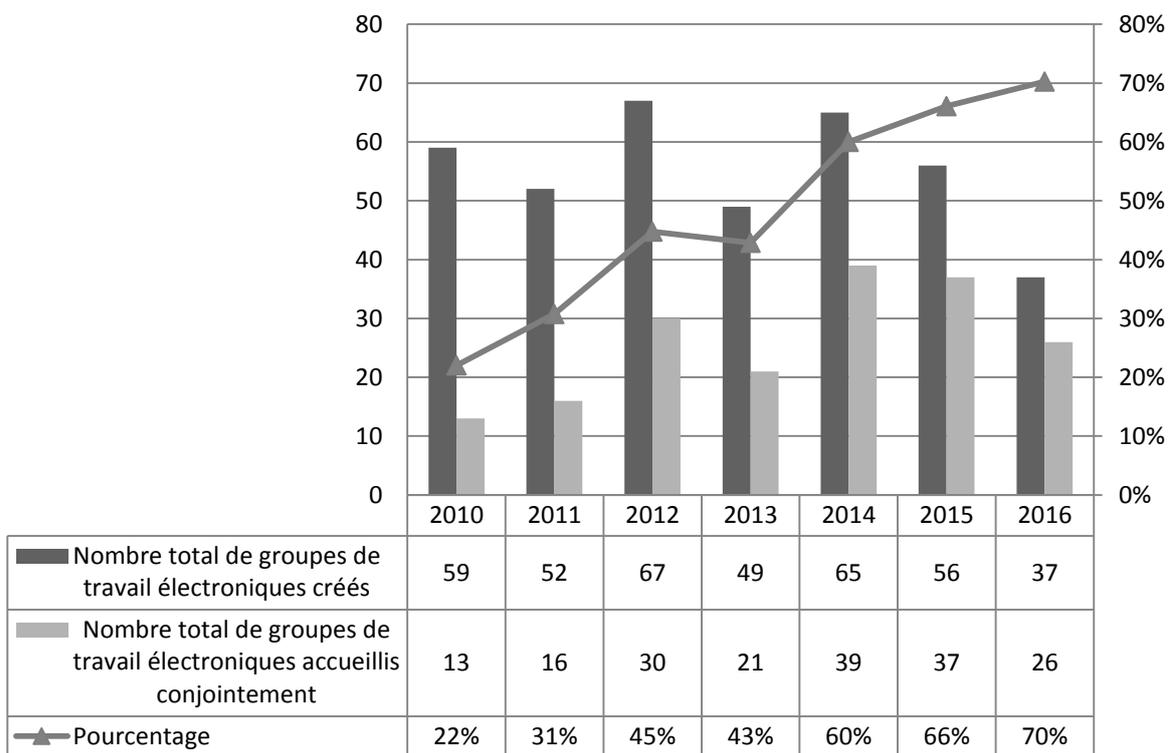
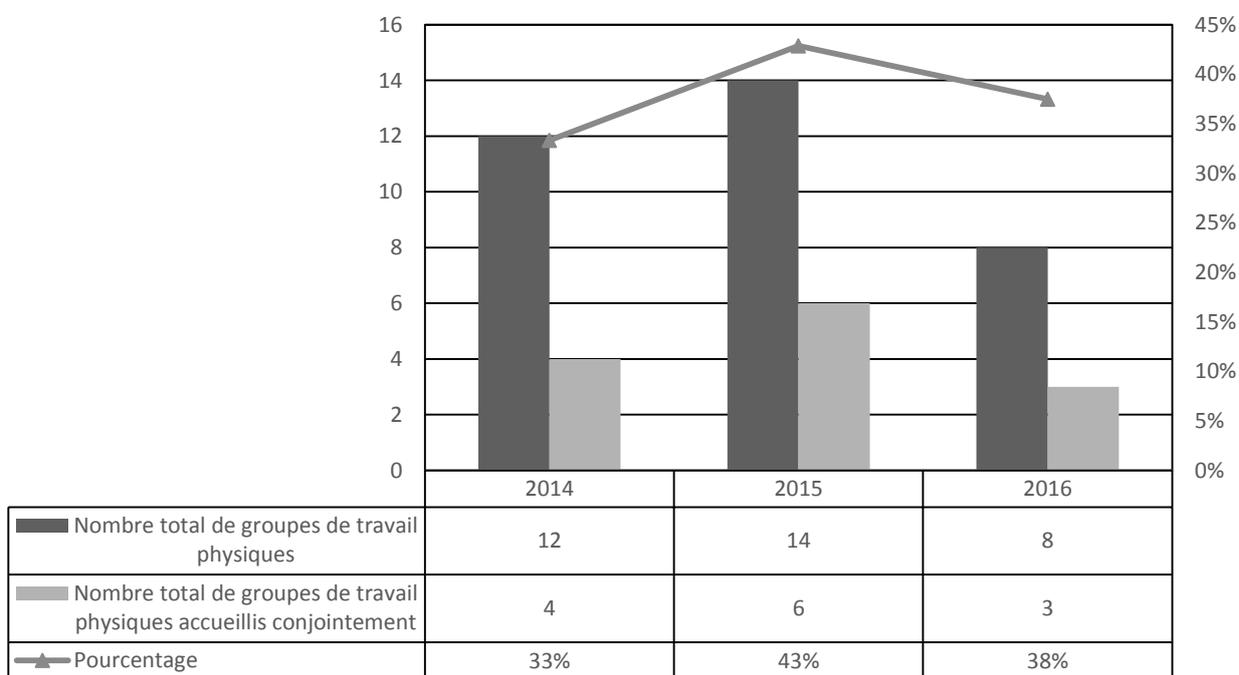


Figure 8: Nombre de groupes de travail physiques accueillis conjointement



Activité 3.1.3

Figure 9: Contributions financières reçues pendant la période 2003-2016

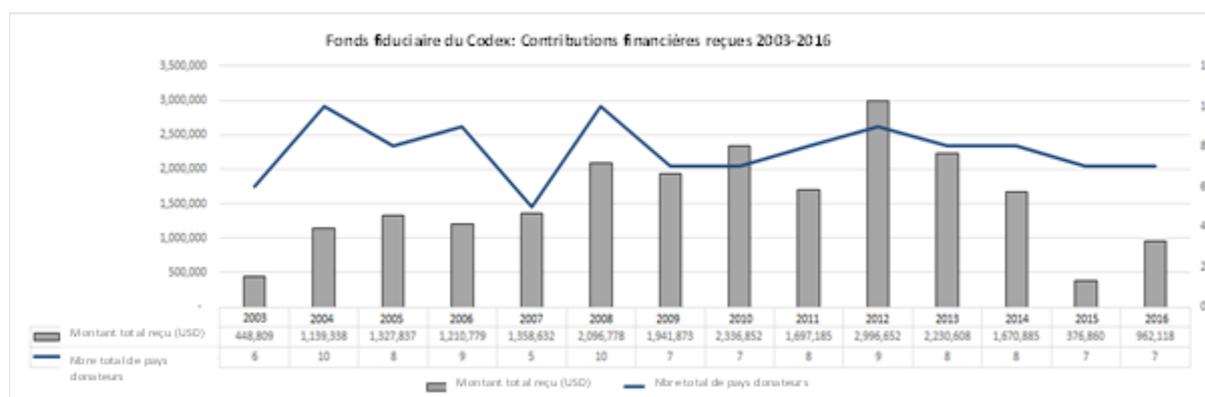
**Activité 3.1.5**

Tableau 1: Langues utilisées dans les groupes de travail électroniques créés pendant la période 2014-2016

	2014		2015		2016	
	Nombre	pourcentage	Nombre	pourcentage	Nombre	pourcentage
Nombre total de groupes de travail électroniques établis	64		56		37	
Groupes de travail électroniques utilisant l'anglais	64	100 %	56	100 %	37	100 %
Groupes de travail électroniques utilisant le français	1	2 %	5	9 %	2	5 %
Groupes de travail électroniques utilisant l'espagnol	8	13 %	8	14 %	6	16 %
Groupes de travail électroniques utilisant le russe	1	2 %				
Groupes de travail électroniques utilisant l'arabe			2	4 %		

Objectif 3.2: Promouvoir les programmes de renforcement des capacités aidant les pays à établir des structures nationales du Codex durables

Sept activités relatives au deuxième Fonds fiduciaire du Codex ont été mises en œuvre en 2016 et début 2017, et quatre pays ont reçu un appui pendant le premier cycle de demandes de soutien de ce fonds. En outre, la FAO a organisé quatre ateliers de renforcement des capacités et mis en œuvre cinq projets pendant l'année 2016.

Plus de 30 manifestations parallèles ont eu lieu en marge des réunions du Codex, soit 20 de plus qu'en 2015.

Activité 3.2.1

Dans le cadre du deuxième Fonds fiduciaire du Codex (FFC2), les activités suivantes ont été mises en œuvre:

- Manifestation en marge de la trentième session du CCEURO – session d'information du FFC2 (3 octobre 2016)
- Manifestation en marge de la dix-neuvième session du CCNASWP – session d'information du FFC2 (20 septembre 2016)
- Manifestation en marge de la dix-neuvième session du CCNASWP «FFC2: élaboration d'applications fiables» (23 septembre 2016)

- Manifestation en marge de la vingtième session du CCASIA – session d'information du FFC2 (28 septembre 2016)
- Manifestation en marge de la vingtième session du CCLAC – session d'information du FFC2 (23 novembre 2016)
- Manifestation en marge de la vingt-deuxième session du CCAFRICA – session d'information du FFC2 (19 janvier 2017)

En 2016, quatre pays (Ghana, Kirghizistan, Madagascar et Sénégal) ont obtenu satisfaction lors du premier cycle de demandes de soutien au titre du Fonds fiduciaire FAO/OMS et recevront un appui pendant trois ans pour renforcer leurs structures du Codex.

À cela s'ajoutent les projets et les ateliers FAO de renforcement des capacités suivants, arrivés à terme ou exécutés durant 2016:

- Projet GCP/BGD/047/NET au Bangladesh pour appuyer les débats techniques de trois sous-comités miroir du Codex – hygiène, fruits frais et légumes, ainsi que pesticides et résidus de médicaments vétérinaires
- Projet GCP/RAS/295/JPN de renforcement des capacités pour le Codex dans les pays de l'ASEAN
- Atelier de formation en République démocratique populaire lao, 27-29 juin 2016
- Atelier de formation au Myanmar, 20-21 décembre 2016
- Atelier de formation régional pour tous les pays de l'ASEAN à Bangkok, 9-11 janvier 2017
- Projet TCP/SFS/3503 d'appui au renforcement des capacités des comités nationaux et des points de contact du CODEX Alimentarius, dans trois pays du Bureau sous-régional pour l'Afrique australe: Zimbabwe, Lesotho et Swaziland
- Projet TCP/SFE/3501 d'aide au renforcement des capacités à l'appui du Codex Alimentarius et des systèmes améliorés de contrôle des aliments dans les pays d'Afrique de l'Est (Burundi, Rwanda, Djibouti et Éthiopie)
- Atelier organisé pour les points de contacts nationaux du Codex sur les enjeux nouveaux et émergents en matière de sécurité des produits alimentaires Panama, 14-16 juin 2016. Les sujets traités étaient les suivants: politique de sécurité des produits alimentaires, approches fondées sur les principes de l'analyse des risques, résistance aux antimicrobiens, pertes et gaspillages de nourriture
- Fonds du PCT Renforcement des capacités de contrôle des aliments à Kiribati, approuvé en décembre 2016, avec un produit «Structures et capacités nationales du Codex renforcées»

Activité 3.2.3

Des manifestations sur les nouveaux outils de communication en ligne ont été organisées en marge de la trente-neuvième session de la Commission du Codex ainsi qu'aux réunions de tous les comités régionaux de coordination. En outre, une manifestation sur la plateforme électronique mise en place pour les groupes de travail électroniques s'est tenue en marge de la vingt-troisième session du CCRVDF et de la quarante-huitième session du CCFH.

Des manifestations sur le nouveau Fonds fiduciaire du Codex se sont tenues en marge des réunions de tous les comités régionaux de coordination (voir activité 3.2.2). De plus, une réunion a été organisée avec les donateurs du Fonds fiduciaire du Codex lors de la trente-neuvième session de la Commission du Codex. Deux manifestations parallèles ont été organisées: 1) avec les pays ayant fait des demandes pendant le premier cycle de demandes de soutien au titre du Fonds fiduciaire du Codex et 2) un «Dialogue sur le nouveau Fonds fiduciaire du Codex» avec tous les États membres.

Les autres manifestations qui se sont tenues en marge des réunions du Codex sont présentées dans le **Tableau 2**.

Tableau 2: Manifestations tenues en marge des réunions du Codex en 2016

Session du Codex	Thème de la manifestation parallèle
Trente-neuvième session de la Commission	<ul style="list-style-type: none"> • Séquençage complet du génome et sécurité sanitaire des aliments (FAO/OMS) • Informations actualisées données par la United States Food and Drug Administration sur la réglementation Food Safety Modernization Act (États-Unis) • Charge mondiale des maladies d'origine alimentaire (OMS)
Quarante-huitième session du CCFA:	<ul style="list-style-type: none"> • Le rôle du JECFA pour le CCFA (FAO/OMS)
Quarante-huitième session du Comité sur les résidus de pesticides	<ul style="list-style-type: none"> • Résultats de l'atelier EFSA/FAO/OMS sur l'évaluation de l'équation de l'ACTEI, et analyse d'impact préliminaire (EFSA/RIVM) • CropLife International Perspectives on Proposed Changes to IESTI Equations (CropLife International) • North American International Harmonization Efforts for Pesticides: An Update on Current Status and Activities (Health Canada/ US EPA)
Quarante-troisième session du CCFL:	<ul style="list-style-type: none"> • Orientations futures du CCFL (Secrétariat du Codex)
Quatorzième session du CCNASWP	<ul style="list-style-type: none"> • Kava • Atelier: Évolution de la sécurité des produits alimentaires dans le Pacifique et priorités futures (FAO/OMS)
Vingtième session du CCASIA	<ul style="list-style-type: none"> • Revitalisation des comités régionaux de coordination et renforcement de la normalisation et application des normes du Codex (Secrétariat du Codex/FAO/OMS) • Feast, Flavour and Fusion of India (Inde)
Vingt-troisième session du CCRVDF	<ul style="list-style-type: none"> • Nouvelle approche d'évaluation de l'exposition (FAO/*OMS) • Test du système de notation de la priorité pour les nouveaux travaux (France)
Quarante-huitième session du CCFH:	<ul style="list-style-type: none"> • HACCP • Histamine
Vingtième session du CCLAC:	<ul style="list-style-type: none"> • Résultats du programme de jumelage IICA (ACHIPIA)
Trente-huitième session du CCNFSDU	<ul style="list-style-type: none"> • Approches de production d'avis en matière de nutrition – Examen des pratiques actuelles (FAO/OMS)

Objectif stratégique 4: METTRE EN ŒUVRE DES SYSTEMES ET DES PRATIQUES DE GESTION DES TACHES QUI SOIENT EFFICIENTS ET EFFICACES.**Objectif 4.1: S'efforcer de rendre le processus d'établissement des normes efficace, efficient, transparent et consensuel**

En août 2016, une session supplémentaire du Comité exécutif s'est tenue à la suite de la trente-neuvième session de la Commission du Codex, permettant au Comité exécutif d'exercer pleinement son rôle stratégique et consultatif, l'objectif essentiel étant d'améliorer l'efficacité et l'efficience de la Commission du Codex Alimentarius.

Tous les autres organes subsidiaires de la Commission ont continué de recenser les problèmes potentiels posés par les travaux d'établissement de normes et d'y apporter des solutions en tirant le meilleur parti des groupes de travail (groupes de travail électroniques, physiques ou réunis pendant la session) et des ateliers. Les comités ont en outre fait différents efforts pour atteindre un consensus, par exemple en s'assurant que les informations soient communiquées en amont des réunions, en adoptant une approche axée sur le mentorat, en formant les délégués participant aux réunions pour la première fois, en discutant aux fins d'établir une orientation claire et d'obtenir un appui avant de soumettre des propositions dans le processus par étapes, et en délimitant les travaux dans les domaines où le consensus a été atteint. En outre, le Secrétariat a organisé pour les présidents un atelier sur l'obtention d'un consensus qui s'est tenu en avril 2016 (après la trentième session du CCGP).

Les technologies présentées en 2014 (Sharepoint, forum de discussion phpBB pour les groupes de travail électroniques, publipostage automatisé) ont continué d'être utilisées et améliorées en 2016. Le nouveau système de mise en ligne des observations du Codex a été déployé après son lancement lors de la trente-neuvième session de la Commission du Codex.

Tous les comités du Codex s'efforcent de réunir les groupes de travail physiques en marge des réunions des comités, à moins qu'il en soit décidé autrement pour des motifs précis. En 2016, les sessions de tous les groupes de travail électroniques (huit au total) se sont tenues en marge des sessions de chaque comité.

En ce qui concerne la distribution en temps voulu des documents de travail, des améliorations sont encore nécessaires. Sur un total de 429 documents de travail rédigés dans trois langues (anglais/français/espagnol) et publiés en 2016, 119 ont été distribués au moins deux mois avant la session de chaque comité, soit seulement 28 pour cent (2 pour cent de moins qu'en 2015). Des difficultés subsistent néanmoins dans certains comités, comme le Comité sur l'hygiène alimentaire, où les progrès dépendent de la fourniture d'avis scientifiques.

En ce qui concerne l'établissement et la révision des normes, seuls cinq travaux ont nécessité plus de cinq ans pour être terminés jusqu'en 2016. Autrement dit, 96 pour cent des travaux ont été menés à bien en moins de cinq ans

Activité 4.1.1Élaboration et révision en temps opportun des normes du Codex

Le Secrétariat a mené une étude sur le temps nécessaire pour l'élaboration ou la révision des normes du Codex afin de compléter le suivi de l'activité 4.1.1. Cette section présente l'analyse du temps écoulé entre l'approbation d'une nouvelle tâche visant une norme et son adoption finale, pour tous les éléments dotés d'un numéro de travail (le Codex a commencé à attribuer des numéros de travail à partir de 2004). Autrement dit, l'analyse n'a pas porté sur les documents sans numéro de travail, par exemple les modifications et les travaux en continu¹¹. En outre, environ 16 éléments ont été exclus de cette étude à cause de la difficulté de calculer la durée, et certains ont été comptabilisés plusieurs fois parce qu'ils ont été divisés en plusieurs éléments au cours de l'établissement ou de la révision de la norme (voir CX/EXEC 16/71/5 pour plus de détails).

2016

À la trente-neuvième session de la Commission du Codex, 16 éléments dotés d'un numéro de travail ont été adoptés comme textes définitifs. 14 ont été adoptés dans un délai de cinq ans, soit 89 pour cent. La finalisation des deux documents suivants a pris plus de cinq ans (huit et 11 ans respectivement):

¹¹ Les travaux en cours (y compris ceux transférés dans des travaux en cours) ont été exclus de l'étude, quel que soit le numéro de travail attribué.

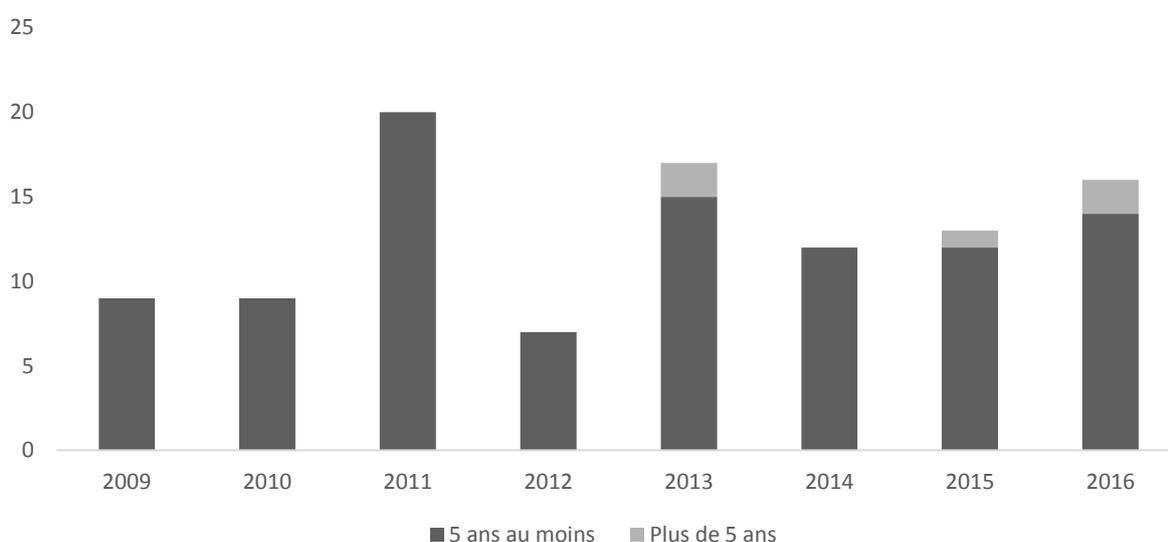
- Avant-projet de valeurs nutritionnelles de référence supplémentaires ou révisées aux fins d'étiquetage dans les *Directives concernant l'étiquetage nutritionnel* (CAC/GL 2-1985)
- Code d'usages pour la transformation des produits frais et surgelés à base de coquilles Saint-Jacques ou de pétoncles crus

2004-2016

En 2004 et 2016, un total de 178 nouveaux éléments dotés de numéros de travail ont été approuvés. 125 sur 178 ont été adoptés comme textes définitifs en 2016. 120 sur 125 ont été adoptés en l'espace de cinq ans, soit 96 pour cent.

La figure ci-dessous présente le nombre de normes et de révisions de normes adoptées entre 2009 et 2016 (le Codex a commencé à attribuer des numéros de travail à partir de 2004, si bien que tous les travaux adoptés en 2009 ont été, par définition, élaborés en moins de cinq ans). Elle précise aussi le nombre d'établissements et de révisions de normes dont l'adoption finale a requis moins de cinq ans ou plus, respectivement.

Figure 10: Durée de l'établissement ou de la révision des normes du Codex, 2009-2016



Éléments en cours de discussion

À la trente-neuvième session de la Commission du Codex, 44 éléments au total entrant dans le champ d'application de cette étude ont été examinés. Un seul élément, l'«aquaculture biologique», a fait l'objet de discussions pendant plus de cinq ans. En outre, les quatre éléments suivants utilisaient déjà cinq années en juillet 2016:

- Normes pour les huiles de poisson
- Norme pour le jus de canne à sucre déshydraté non centrifugé
- Norme régionale sur les produits à base de *Porphyra*
- Norme régionale sur le doogh

Activité 4.1.3

Au mois de février 2017, 623 utilisateurs (soit plus du double par rapport à 2015) sont inscrits sur le forum de discussion pour les groupes de travail électroniques. Ce forum est utilisé par sept comités et sept groupes de travail électroniques actifs.

Le nouveau système de mise en ligne des observations a été lancé à la trente-neuvième session de la Commission du Codex et déployé au deuxième semestre de 2016 à la fois pour le Codex et la CIPV. Ce système aide les points de contact du Codex à rédiger, partager et communiquer des observations sur les textes du Codex, et permet au Secrétariat du Codex de mieux gérer les processus de consultation en automatisant les notifications, en compilant les commentaires de manière simple et efficace ainsi qu'en fournissant des données à des fins d'analyse. Une foire aux questions et un manuel d'utilisation du système ont été publiés sur le site web du Codex, et plusieurs manifestations parallèles et séances d'information

individuelles ont été organisées pour présenter le système (par ex. manifestations tenues en marge de la trente-neuvième session de la Commission du Codex, de la quatorzième session du CCNASWP, de la vingtième session du CCASIA, de la trentième session du CCEURO, de la vingt-deuxième session du CCAFRICA et de la neuvième session du CCNEA).

Activité 4.1.4

Distribution dans les délais des documents de travail

Cette section présente une analyse de la distribution des documents de travail en anglais, espagnol et français¹² élaborés à l'intention des réunions de la Commission et des comités tenues entre 2014 et 2016. Cette analyse ne porte pas sur les lettres d'invitation, les ordres du jour provisoires, les lettres circulaires, les additifs (contenant essentiellement des observations), les autres observations, notamment les réponses aux lettres circulaires, et les documents d'information¹³. En outre, les documents de travail non diffusés n'ont pas été pris en compte.

Le tableau ci-après présente le nombre de documents de travail entrant dans le cadre de l'analyse décrit ci-dessus et diffusés au moins deux mois avant la session, ainsi que ceux qui ne répondent pas à cette description¹⁴.

Tableau 3: Distribution dans les délais des documents de travail par langue, 2014-2016

	2014				2015				2016			
	Total	A	F	E	Total	A	F	E	Total	A	F	E
Nombre total de documents de travail pris en compte	458	168	140	150	430	149	148	133	429	160	130	139
Nombre de documents de travail diffusés au moins 2 mois avant la session	101	53	22	26	129	59	39	31	119	63	27	29
Nombre de documents de travail diffusés moins de 2 mois avant la session	367	115	118	124	301	90	109	102	310	97	103	110

Tableau 4: Pourcentage des documents de travail distribués dans les délais par langue, 2014-2016

Année	Total	Anglais	Français	Espagnol
2014	22 %	32 %	16 %	17
2015	30 %	40 %	26 %	23 %
2016	28 %	39 %	21 %	21 %

Globalement, on observe une amélioration de la rapidité de la distribution des documents de travail entre 2015 et 2016.

Objectif 4.2: Améliorer l'aptitude à parvenir à un consensus dans le cadre du processus d'établissement des normes

Suite à une enquête sur les besoins en formation des présidents du Codex, un atelier sur l'obtention d'un consensus a été organisé à Paris les 16 et 17 avril 2016 (après la trentième session du CCGP). Le président et trois vice-présidents de la Commission, ainsi que les présidents de 13 comités du Codex, ont participé et échangé des informations sur les pratiques optimales et les problèmes rencontrés par le passé.

En 2016, les sessions de 16 comités au total se sont tenues et au moins cinq d'entre eux ont organisé un séminaire ou un atelier pour les délégués participant pour la première fois avant la session plénière (dixième session du CCCF, vingt-huitième session du CCPFV, vingtième session du CCASIA, vingt-troisième session du CCRVDF, quarante-huitième session du CCFH).

¹² Arabe, chinois, russe, les documents en langue originale ne sont pas pris en compte (ceux qui sont élaborés pour une seule langue sont comptabilisés comme rédigés uniquement en langue originale)

¹³ Paragraphe 5, CAC/37 CRD/5

¹⁴ Nombres corrigés à partir de ceux fournis dans le document CX/EXEC 16/71/5.

Annexe II

**RAPPORT RELATIF AUX RÉSULTATS DE LA STRATÉGIE DE COMMUNICATION DU CODEX
2015-2017****Introduction**

La stratégie de communication 2015-2017 n'a pas été officiellement adoptée à la trente-huitième session de la Commission du Codex, faute de temps en séance plénière. Cependant, le Secrétariat du Codex l'a mise en œuvre en se cadrant sur les objectifs de communication présentés au Comité exécutif de la Commission du Codex Alimentarius lors de sa soixante-dixième session¹⁵. Ces objectifs sont répertoriés ci-après, avec des informations actualisées sur leur situation.

Objectif 1

Établir des voies de communication claires et transparentes (internes et externes) avec le Secrétariat du Codex.

RAPPORT DE SITUATION

Le site web a été réorganisé pour ajouter des domaines thématiques et offrir une plus grande visibilité aux activités régionales.

Des articles sont publiés régulièrement.

Le compte Twitter @FAOWHOCodex publie plus de 350 tweets par mois, compte presque 4 000 abonnés et a reçu plus de 2 millions de visiteurs l'année dernière après la trente-neuvième session de la Commission du Codex. Les réseaux sociaux se sont avérés être le moyen le plus rapide de publier des informations (avec des ressources limitées) et le Codex bénéficie également du rayonnement des réseaux sociaux des organisations mères.

La FAO a créé pour le Codex une liste de lecture YouTube¹⁶ sur sa chaîne afin de limiter les doublons et d'améliorer la diffusion et la couverture.

La FAO a recommandé au Secrétariat de donner des directives aux secrétariats hôtes afin de s'assurer que l'identité visuelle du Codex (et les logos des organisations mères) soient correctement utilisés lors des réunions des comités du Codex.

Le Secrétariat du Codex communique fréquemment avec les organisations mères pour obtenir des recommandations et de l'aide sur les communications. Ses derniers projets ont consisté à mettre au point les messages relatifs aux objectifs de développement durable au sein de la Division de l'agriculture de la FAO et à développer une chaîne WeChat destinée aux réseaux sociaux chinois en collaboration avec la CIPV.

Objectif 2

Faire en sorte que les membres du Codex reçoivent des communications régulières, cohérentes, fiables, pertinentes et utilisables pour améliorer leurs connaissances, renforcer leurs capacités et promouvoir leur participation active aux travaux relatifs à l'établissement de normes internationales

RAPPORT DE SITUATION

Le Secrétariat utilise désormais une seule liste de diffusion pour ses publications destinées aux parties prenantes. Un flux RSS est mis en place sur le site web du Codex afin que les utilisateurs puissent recevoir en continu des mises à jour sur les informations publiées par le Codex¹⁷.

Groupes de travail électroniques. Tous les comités s'inscrivent sur la plateforme électronique¹⁸ qui compte désormais plus de 600 membres. Les parties prenantes et les utilisateurs reconnaissent que dans ce domaine le Secrétariat leur apporte une véritable aide et que la plateforme numérique permettra également d'avoir plus de précision dans le suivi et la communication d'informations concernant la participation. De plus, le site web du Codex¹⁹ indique désormais la situation de tous les groupes de travail électroniques.

¹⁵ ftp://ftp.fao.org/codex/meetings/CAC/cac38/cac38_22e.pdf

¹⁶ <https://www.youtube.com/playlist?list=PLzp5NgJ2-dK69ov7NL8Zt0mO1iJqxYeW9>

¹⁷ Voir explication sur le site Web de la FAO: <http://www.fao.org/news/rss-feed/fr/>

¹⁸ <http://forum.codex-alimentarius.net/>

¹⁹ <http://www.fao.org/fao-who-codexalimentarius/e-working-groups/fr/>

La brochure «Comprendre le Codex Alimentarius» a été publiée en russe²⁰. Une fiche technique sur le Codex est disponible en anglais²¹.

Le nouveau site web du Codex comporte désormais un lien direct aux Archives documentaires de la FAO et, grâce à des fonctionnalités internes à l'Organisation, les documents sont plus faciles à trouver et n'existent pas en plusieurs exemplaires dans des systèmes abandonnés ou obsolètes. Le Secrétariat poursuit la numérisation de toutes les archives depuis les origines du Codex Alimentarius.

Le renforcement des capacités pour le deuxième Fonds fiduciaire du Codex est toujours en cours, en collaboration avec l'unité de la FAO chargée de la sécurité sanitaire des aliments, ainsi que la révision du programme d'apprentissage en ligne du Codex.

Les produits de communication exigent des ressources humaines dédiées et travaillant selon un plan de travail établissant les priorités. Le Secrétariat fait de son mieux pour gérer le site web, mais il aura besoin d'affecter des ressources supplémentaires à la finalisation d'outils et de produits efficaces.

Objectif 3

Permettre aux présidents des comités du Codex et aux gouvernements hôtes du Codex de recevoir des indications pertinentes et utilisables afin d'améliorer leurs connaissances, de contribuer à rationaliser et harmoniser les modes de fonctionnement des comités et d'aider ceux-ci à jouer un rôle fructueux dans les travaux relatifs à l'établissement de normes internationales.

RAPPORT DE SITUATION

Un troisième week-end de formation annuelle aura lieu à Rome en mai 2017 et au moins 24 présidents du Codex et coordonnateurs régionaux devraient y participer. La formation portera sur le rôle des présidents du Codex, ainsi qu'une série de sujets recensés par les présidents eux-mêmes, notamment l'utilisation de la technologie, les indications pour l'analyse des risques et la rapidité de l'établissement des normes.

Le Secrétariat du Codex continue d'interagir avec les secrétariats hôtes chaque fois qu'ils ont l'occasion d'échanger des pratiques optimales et de transférer des compétences. Les initiatives de «détachement d'expert» telles que celles lancées avec la Chine pour le CCPR et le CCFA, et les voyages de découverte tels que celui organisé pour le CCMAS (qui a un nouveau président), constituent des modèles qui doivent être adoptés chaque fois que cela est possible.

Le Secrétariat continue également de communiquer étroitement avec tous les secrétariats hôtes et organisera si possible une formation en 2017-2018.

Objectif 4

Aider les organisations mères, la FAO et l'OMS, à mener des activités de sensibilisation et de communication efficaces auprès des États membres sur les questions intéressant le Codex et les activités apparentées

RAPPORT DE SITUATION

Les hauts fonctionnaires communiquent constamment avec les États membres sur les questions intéressant le Codex.

La visibilité est également améliorée au sein de la FAO grâce à la coordination de toutes les équipes de communication au sein de la Division de l'agriculture.

Le Secrétariat continue de soutenir le FFC2 et les travaux mettant en évidence les contributions du Codex aux objectifs de développement durable des Nations Unies.

Objectif 5

Encourager les observateurs à appuyer la collaboration et la coopération pour l'élaboration des normes du Codex

RAPPORT DE SITUATION

Le Secrétariat continue de superviser les observateurs du Codex conformément aux directives du Manuel de procédure.

²⁰ <http://www.fao.org/3/a-i5667r.pdf>

²¹ <http://www.fao.org/3/a-i6172e.pdf>

Il envoie également des représentants aux réunions des comités SPS et OTC de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), et dispense des formations lors des ateliers.

Une publication conjointe FAO/OMC intitulée «Trade and Food Standards» devrait être publiée en juillet 2017. Le Codex a également collaboré étroitement avec l'ISO sur les publications et a produit un article sur l'agriculture durable qui devrait paraître dans l'ISOFocus cette année²².

Le Secrétaire du Codex a été invité à prononcer des allocutions dans des universités et lors de conférences. En collaboration avec les fonctionnaires chargés des normes alimentaires il a présenté le Codex à une série de délégations venues visiter la FAO.

²² <https://www.iso.org/isofocus/x/>

Annexe III

PROJET DE PLAN DE LA STRATÉGIE DE COMMUNICATION DU CODEX 2017-2019**Introduction**

La stratégie de communication du Codex fait actuellement l'objet d'un rapport dans le cadre de l'état d'avancement général de la mise en œuvre du plan stratégique du Codex. Lors de la soixante et onzième session du Comité exécutif (Rome 2016), il a été demandé au Secrétariat de présenter un nouveau projet de stratégie de communication (2017-2019) à la soixante-treizième session du Comité exécutif (Genève, juillet 2017).

Le Secrétariat attend que la mission au niveau stratégique et les objectifs présentés ci-après soient confirmés avant de finaliser le plan.

Toutes les activités de communication se poursuivent, même en l'absence de stratégie officielle.

Mission

À la soixante-dixième session du Comité exécutif, le représentant de l'OMS a recommandé au Secrétariat d'élargir la mission de la stratégie de communication afin d'y ajouter la sensibilisation.

Le tableau ci-après présente la définition de la mission d'origine et une proposition de projet pour la stratégie 2017-2019.

Mission 2015-2017	Projet de mission 2017-2019
En mettant en place des moyens de communication performants, le Secrétariat du Codex permettra à toutes les parties prenantes de participer efficacement.	Fournir à toutes les parties prenantes les outils et les moyens de participer de manière effective aux travaux du Codex et les aider à mieux faire connaître les travaux du programme à l'échelle nationale

Objectifs

La stratégie 2015-2017 comprenait cinq objectifs. Le Secrétariat propose d'ajouter un sixième objectif pour que la stratégie soit plus étroitement liée aux six comités régionaux de coordination. Sur les deux années couvertes par la stratégie, chaque région prendra la direction pendant quatre mois et le Secrétariat transmettra les communications, les activités, les publications et les actualités à cette région, en collaboration avec la FAO, l'OMS et le coordonnateur régional, sur les sujets d'importance et d'intérêt mutuels.

Objectif 1

Établir des voies de communication claires et transparentes (internes et externes) avec le Secrétariat du Codex.

Objectif 2

Faire en sorte que les membres du Codex reçoivent des communications régulières, cohérentes, fiables, pertinentes et utilisables pour améliorer leurs connaissances, renforcer leurs capacités et promouvoir leur participation active aux travaux relatifs à l'établissement de normes internationales

Objectif 3

Permettre aux présidents des comités du Codex et aux gouvernements hôtes du Codex de recevoir des indications pertinentes et utilisables afin d'améliorer leurs connaissances, de contribuer à rationaliser et harmoniser les modes de fonctionnement des comités et d'aider ceux-ci à jouer un rôle fructueux dans les travaux relatifs à l'établissement de normes internationales.

Objectif 4

Aider les organisations mères, la FAO et l'OMS, à mener des activités de sensibilisation et de communication efficaces auprès des États membres sur les questions intéressant le Codex et les activités apparentées

Objectif 5

Encourager les observateurs à appuyer la collaboration et la coopération pour l'élaboration des normes du Codex

Objectif 6 (nouveau)

Collaborer avec les comités régionaux FAO/OMS de coordination pour recenser, élaborer et mettre en œuvre des initiatives de communication efficaces.

Ressources

La stratégie 2015-2017 a recensé les ressources nécessaires pour lancer et mettre en œuvre une stratégie de communication. Au sein du Secrétariat, un fonctionnaire principal devra diriger toutes les activités de communication et en établir les priorités. Il aura également besoin de ressources humaines en nombre suffisant pour mener les activités et atteindre les objectifs recensés dans la stratégie.

Suivi et évaluation

Il est recommandé que le suivi de la stratégie de communication reste lié à l'établissement du rapport sur l'état d'avancement général de la mise en œuvre du Plan stratégique du Codex.